

CONSEIL D'ECOLE N°2 JEUDI 12 FEVRIER 2015

Etaient présents :

Les représentants de la Mairie : M. Coste, M. Martin, et M. Juppin.

L'équipe enseignante : Mmes Boin, Brilleaud, Ceççon, Daligny-Coquard, Huart, Hyves, Léobon, Liban, Miller, Millot, Mousseau, Padrao, Tharaldesen, Trédan, et M. Tati.

Excusés (malades) : Mme Bélien, Mme Tisset-Laroche.

Les parents d'élèves :

FCPE : Mmes Athias, Gendraud, Dopagne, Lernould, Pouliquen, Di Noia, Richet-Mastain, Brun, Barge, Aissi, Dufour et M. Abdallah.

API : Mme Ribier, Mme. Ledien, M. Gaidamour.

➤ **Fonctionnement de l'école en relation avec la mairie :**

1. Le plan Vigipirate «Alerte Attentat »

D'abord, une chronologie rapide des faits, vue par le prisme de l'école Cabourg :

En arrivant à l'école, jeudi 8 janvier au matin, lendemain de l'attaque des bureaux de Charlie Hebdo, j'avais prévu de ne pas aborder le sujet avec les élèves de la maternelle.

En revanche, dans la cour de l'élémentaire, tous les enfants en parlaient déjà, ceux qui n'étaient pas encore au courant le sont vite devenus. Des moments d'échanges ont eu lieu avec les enseignants, dans les classes d'élémentaire.

L'inspection de Vanves/Malakoff, informée des événements qui étaient en train de se dérouler entre Montrouge et Malakoff, a appelé tous les directeurs pour demander le confinement des élèves dans toutes les écoles.

Pour ma part, on m'a appelée à 9 h 50 pour m'indiquer que les enfants ne devaient pas sortir dans la cour. J'ai vite fait prévenir les collègues de la maternelle, qui étaient déjà en train de sortir.

On a rapidement demandé aux élèves de rentrer ; ils se sont regroupés dans la salle d'évolution.

Je me suis donc retrouvée contrainte d'expliquer, en aménageant le plus possible, les horribles faits de la veille ainsi que ceux de Montrouge, sans savoir réellement ce qui s'y passait, et en ayant peu de temps pour préparer ma présentation.

En élémentaire, on a eu le temps de passer dans toutes les classes pour indiquer de ne pas sortir en récréation, en mettant cette nouvelle mesure sur la suite de l'attentat à Charlie Hebdo.

Les informations reçues sur l'ordinateur de l'école et par téléphone se sont alors très rapidement succédé. Le confinement a été levé à 11 h 45.

Les écoles face au plan Vigipirate «Alerte Attentat »

Il n'y a pas de déclinaison particulière du plan Vigipirate « Alerte attentat » pour les écoles.

Il faut adapter les consignes au contexte scolaire.

Toutes les écoles de Vanves n'ont pas appliqué de la même façon les mesures de protection et de vigilance, car la configuration des locaux n'y est pas la même. Cela demande une réponse adaptée à chaque école.

Les actions au sein de chaque école ont été décidées en relation avec l'inspection de circonscription, ainsi qu'avec les services de la mairie, pour la partie périscolaire.

Dans certaines écoles de Malakoff, proches des lieux des événements, confinées deux jours, une cellule de soutien psychologique a été mise en place, pour les élèves et les adultes.

Depuis, les Inspections de l'Education Nationale ont fait un bilan de ces jours perturbés.

Une réflexion s'engage sur un mode de communication rapide et efficace entre les inspecteurs et les directeurs, souvent chargés de classe.

Réponse de l'institution lors de ces événements :

Dès novembre 2014, le recteur d'Académie rappelait aux directeurs d'école et chefs d'établissement la posture face au plan Vigipirate.

Les instructions viennent alors du ministère de l'Éducation Nationale, du préfet, et de l'Inspecteur d'Académie.

Dès le jeudi 8 janvier, des ressources pédagogiques ont été mises en ligne pour les enseignants. Elles insistent sur le rôle de l'école dans la transmission des « valeurs essentielles de la République ». On invite les professeurs « à répondre favorablement aux besoins ou demandes d'expression » dans les classes.

Dès la semaine suivante, le recteur annonce que la formation initiale et continue des professeurs va être complétée pour aider les personnels à appréhender ces situations difficiles à gérer.

Des ressources en termes d'aide comportementale seront mises à disposition des professeurs et des parcours de formation continue seront proposés.

Une plateforme élaborée en commun avec la LICRA est en cours de finalisation, avec une aide de formation en ligne.

Les sorties scolaires :

Tout de suite après les attentats, toutes les sorties ont été annulées. Puis, peu à peu, celles qui sont habituelles, prévues à l'emploi du temps, telles que le sport, la piscine, la bibliothèque, ont repris.

Ainsi le musée des Invalides pour les CM2 prévu le jeudi 8 janvier a pu être reporté ; plusieurs classes ont dû annuler leur visite à La Villette, la Cité de la Musique ou encore le musée des années 30 à Boulogne.

Restent interdites à ce jour les sorties en transports en commun, vers Paris ou la banlieue ainsi que les sorties avec le car municipal vers les lieux touristiques de la capitale.

Un ajustement se fait au coup par coup en lien avec l'Inspection de circonscription.

En ce qui concerne les sorties prévues en mars, ou plus tard dans l'année, elles sont toujours réservées mais dans l'attente d'une confirmation.

Je voudrais partager, lors de ce conseil d'école, les remerciements de l'Inspectrice à l'équipe enseignante, pour la réactivité dont chacun a fait preuve, la vigilance et le professionnalisme, ainsi que la mobilisation de tous, soulignée aussi par l'Inspecteur d'Académie il y a quelques jours.

2. La carte scolaire, la sectorisation de l'école primaire Cabourg et celle des collèges Michelet/Saint Exupéry.

La sectorisation de l'école primaire Cabourg

On appelle carte scolaire le système d'affectation des élèves dans une école, un collège ou un lycée en fonction du secteur géographique du domicile des parents.

Dès le mois de décembre de l'année précédente, on opère une projection de l'effectif des élèves au sein de l'école ou du collège pour la prochaine rentrée scolaire.

D'après les prévisions de l'inspection de l'éducation nationale de notre circonscription, concernant l'école primaire Cabourg, (maternelle et élémentaire), on note une légère augmentation par rapport à cette année.

Ainsi, aucune ouverture de classe n'est prévue. L'école reste cependant sous surveillance, les prévisions d'effectifs pouvant évoluer.

Ainsi, pour l'année à venir, rentrée 2015/2016, aucun changement des rues affectées au secteur de l'école Cabourg n'est envisagé.

Les Zones géographiques des deux collèges de Vanves : Michelet et Saint Exupéry.

Tout élève, selon son lieu d'habitation, dispose d'un collège dit « de secteur » pour suivre sa scolarité de la 6ème à la 3ème.

Le secteur de l'école Primaire Cabourg envoie principalement les élèves vers le collège Michelet, à part quelques rues dont les numéros sont partagés avec le collège Saint Exupéry, qui accueille chaque année, entre 3 et 6 élèves de CM 2.

Le collège Michelet compte de plus en plus d'élèves, son secteur subit une poussée démographique et il ne peut accueillir plus d'élèves par manque de salles.

Il a donc été évoqué la possibilité de revoir la sectorisation des rues, qui doit se faire en accord entre le maire et le conseil général.

La scolarisation des collégiens est une compétence partagée par le Conseil Général et l'Inspection Académique.

Le Conseil Général définit le secteur de recrutement des collèges, l'Inspection Académique procède aux affectations des élèves et décide des dérogations aux secteurs scolaires.

Monsieur Coste confirme que c'est bien le Conseil Général qui est décisionnaire des secteurs, la mairie de Vanves n'est sollicitée qu'à titre d'information.

La redéfinition des secteurs se déroule en plusieurs étapes, avec des propositions d'ajustement et de modification des secteurs qui sont soumises au vote après consultations de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour la rentrée 2015/2016, les zones géographiques des deux collèges ne seront pas changées.

Réponse de la mairie concernant, à la fois la sectorisation de l'école Cabourg et les zones géographiques des deux collèges :

Monsieur le Maire souhaite une réflexion de la carte scolaire qui relie les secteurs des élémentaires de Vanves et les zones géographiques des collèges. En ce qui concerne Michelet, Madame la Principale a fait savoir à la mairie qu'il y aura pour l'année scolaire 2015/2016 suffisamment de places pour les élèves d'élémentaire, donc pas de changement pour cette année-là. Par la suite, une partie des bâtiments de Saint Exupéry devraient être en travaux : il sera donc compliqué d'y accueillir plus d'élèves. On reste donc sur des zones géographiques qui n'évolueront pas.

Monsieur Coste rappelle que le collège Saint Exupéry est un très bon établissement, qu'il recueille de très bons résultats, voire meilleurs que d'autres. Il souhaite que les élèves de ce collège ne soient pas stigmatisés car on entend parfois des paroles étonnantes et affligeantes. C'est un message que la mairie de Vanves demande de diffuser très largement. De plus, tous les élèves se retrouveront à Michelet pour l'entrée au lycée.

Pour ce qui est de l'école Cabourg, la mairie envisage pour la rentrée prochaine une augmentation des effectifs en maternelle autour des 27 élèves par classe et en élémentaire autour de 29 par classe (sauf CLIS).

Les nouveaux logements de la rue Aristide Briand vont amener une nette augmentation d'effectifs de Cabourg. Il y aura donc obligation de « raccourcir » ce secteur, en collaboration avec les enseignants et les parents, afin d'envisager les modifications sur certaines rues comme celles de Châtillon et Clémenceau, qui seraient, entre autres, rattachées aux secteurs de la Maternelle Lemel et des Élémentaire Larmeroux ou Parc, écoles où les effectifs baissent. Un délai de réflexion et un temps de travail de 18 mois seront nécessaires. C'est donc envisageable pour la rentrée 2017/2018. A priori, ces changements ne concerneraient que les nouveaux arrivants sur l'école. Une attention particulière sera portée sur les familles avec fratries.

Lors de la commission de dérogation, un des objectifs principaux est de maintenir un équilibre entre les effectifs des différentes écoles, afin de ne pas surcharger un établissement au détriment d'un autre ; ceci afin de ne pas fermer de classe, décision prise en lien avec l'Inspection de l'Education Nationale.

➤ **Fonctionnement pédagogique de l'école :**

3. Les dossiers d'inscription pour l'entrée au collège des CM2.

L'inscription au collège se fait en deux temps : d'abord au sein de l'école élémentaire, puis ensuite au collège.

A l'élémentaire, description des opérations :

En mars, distribution du volet 1 avec les données administratives de l'élève et des parents, puis ensuite le volet 2 qui précise le collège de secteur, la langue vivante étudiée, et la partie réservée à la demande de dérogation, si la famille souhaite émettre un autre vœu d'affectation.

Le dossier de l'élève est ensuite validé par la directrice sur une application numérique appelée « Affelnet ».

Chaque élève dispose de droit d'une place dans le collège public de secteur. Il s'agit alors d'une procédure ordinaire d'affectation.

Les parents peuvent émettre un autre vœu : il s'agit alors d'une procédure particulière, pour différentes situations :

La demande pour une classe de 6^{ème} avec des horaires aménagés afin de suivre un enseignement supplémentaire en musique (instrument ou chant), danse, théâtre, arts plastiques ou sport. Les collèges qui ont mis en place ces classes particulières se trouvent à Boulogne, Bagneux, Clamart, Châtillon, le Plessis Robinson....

□ La demande peut aussi porter sur l'apprentissage d'une langue rare : le portugais à Boulogne ou Nanterre ou le russe à Sceaux ou Rueil ou les sections internationales, sur tests.

A Vanves, aucun enseignement spécifique n'est proposé dans les deux collèges de la ville.

A Malakoff, le collège Henri Wallon dispose d'une classe musicale vocale et le collège Paul Bert une section sportive Basket.

Pour connaître les collèges avec enseignement spécifique, les familles doivent se rapprocher de Mme Mousseau pour avoir de plus amples renseignements.

□ Enfin, une dérogation « sans spécialité » peut être demandée, pour un autre collège que celui du secteur.

Le dossier est étudié par une commission fin mai, qui statue sur la validité des demandes en fonction des critères fixés à l'échelle nationale et des places disponibles dans les établissements sollicités.

Critères hiérarchisés par ordre de priorité :

1. Elève porteur d'un handicap.
2. Elève ayant besoin d'un suivi médical.
3. Elève boursier.
4. Rapprochement de fratrie, si l'aîné est scolarisé en collège en 2014/2015.
5. Proximité géographique.
6. Convenances personnelles.

Les parents sont informés par courrier. En cas de refus, une place dans le collège public de secteur est réservée.

Les familles doivent ensuite se rapprocher du collège pour finaliser l'inscription.

Pour le collège Michelet :

1. une visite des CM2 est prévue en avril ou mai. Ils sont accueillis par madame Vaissière, Conseillère Principale d'Education, qui effectue une visite guidée des principaux lieux de l'établissement et répond aux questions des élèves.

2. Une réunion d'information avec les familles est prévue mi-juin. Lors de cette visite, le dossier est transmis aux parents.

3. Les familles sont ensuite reçues individuellement au collège, pour déposer le dossier d'inscription.

4. Le choix de l'enseignement des langues en élémentaire.

RAPPEL de l'organisation des cours d'anglais et d'allemand à l'école CABOURG :

Les langues enseignées à l'école Cabourg sont l'anglais ou l'allemand.

Au cycle 2, (CP + CE1) les élèves reçoivent une initiation en anglais, avec les maîtresses, dans les classes.

En fin de CE1, on demande aux familles de choisir entre l'anglais et l'allemand.

On ne peut constituer un groupe d'allemand que si on atteint un effectif de 6 élèves.

Le choix de la langue étudiée se fait pour trois ans : CE2, CM1 et CM2, avec une suite au collège.

On ne peut pas changer de langue d'une année sur l'autre en élémentaire.

L'enseignement des langues vivantes au collège et la section bi langue à Michelet :

Pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, on parle de section bi langue, et non classe bi langue (qui veut dire apprentissage de deux langues) car les élèves sont répartis sur deux, voire trois classes de sixième.

Il ne faut pas confondre avec une classe européenne, où l'apprentissage de la langue vivante, par exemple l'anglais est renforcé et d'autres apprentissages tels que l'histoire, la géographie ou les sciences, peuvent être dispensés en anglais.

L'apprentissage de la langue étrangère commencé à l'école élémentaire se poursuit en 6^{ème}.

Si les élèves ont commencé l'anglais, ils bénéficient en sixième de 4 heures de langue vivante par semaine. (Sauf s'ils optent pour la section bi langue, expliquée plus loin).

La deuxième langue vivante est généralement introduite en classe de 4^{ème}.

La section bi langue permet de commencer la deuxième langue dès la classe de 6^{ème}.

En section bi langue, l'enseignement des langues est de 6 heures : 3 heures pour l'allemand et 3 heures pour l'anglais, jusqu'en 3^{ème}.

La section bi langue compte 30 places maximum.

Cette structure permet aux élèves qui ont commencé l'allemand à l'école primaire d'en poursuivre l'apprentissage en 6^{ème} tout en commençant celui de l'anglais.

Tous les élèves germanistes rejoignent obligatoirement la section bi langue.

Ceux qui ont appris l'anglais peuvent solliciter cette section, en expliquant leur motivation.

En avril, le collège transmet aux professeurs de CM2 une note d'information sur la section bi langue et une feuille de candidature.

Les familles intéressées devront retourner la feuille de candidature à l'école.

Ce choix suppose que l'enfant soit en mesure de faire face à une quantité de travail supplémentaire, plus d'heures de cours et de travail à la maison.

Pour information, il existe une classe bi langue dans les quatre collèges de la circonscription.

Cela ne peut donc pas constituer un critère de demande de dérogation pour le choix du collège.

Question : Existe-t-il encore une LV1 en allemand, tout seul, au collège ?

Réponse : Non, seulement dans le cadre de la section bi langue.

5. Bilan financier des photos individuelles et de classes et des « calendriers Cabourg »

6. Les nouveaux programmes, les nouveaux cycles.

Un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est à acquérir au cours de la scolarité obligatoire, jusqu'à la fin de la troisième, au cours des 4 cycles.

La scolarité de l'école maternelle à la fin du collège est organisée en quatre cycles :

- Cycle 1 : le cycle des apprentissages premiers (PS, MS, GS)
- Cycle 2 : le cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2)
- Cycle 3 : le cycle de consolidation (CM1, CM2, 6^e)
- Cycle 4 : le cycle des approfondissements (5^e, 4^e, 3^e)

Cette organisation, en lien avec l'arrivée des nouveaux programmes, entrera en vigueur progressivement.

Les dispositions de ce décret entrent en vigueur :

➤ à partir du 1^{er} septembre 2015, dans toutes les sections de maternelle : PS, MS et GS

- à partir du 1^{er} septembre 2016 dans les classes de CP, CM1 et 5^e (1^{ère} année de chaque cycle)
- à partir du 1^{er} septembre 2017 dans les classes de CE1, CM2 et 4^e (2^{ème} année de chaque cycle)
- à partir du 1^{er} septembre 2018 dans les classes de CE2, 6^e et 3^e (3^{ème} année de chaque cycle)

Les programmes scolaires de l'école et du collège vont donc être redéfinis. Organisés de façon plus cohérente et plus progressive, les nouveaux programmes devront permettre à tous les élèves d'acquérir des bases solides, particulièrement en français et en mathématiques.

Les enseignants ont été sollicités sur différents thèmes :

Consultation sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Consultation sur le projet de programme de l'école maternelle.

Consultation sur les projets de programmes de l'école élémentaire et du collège.

Consultation sur le projet de programme de l'enseignement moral et civique (école, collège et lycée)

On attend maintenant la diffusion de ces nouvelles instructions.

Question : Ces programmes impliquent-ils de nouveaux manuels ?

Réponse : Oui. Le renouvellement va se faire de façon progressive. Les budgets que la mairie alloue aux écoles augmentent un peu chaque année, mais ils sont aussi consacrés aux fournitures scolaires et matériel d'art plastiques ou bricolage...

Le troisième conseil d'école aura lieu le Jeudi 28 mai 2015, de 18 h 00 à 20 h 00.